

DÉCLARATION SUR LA SITUATION EN HAÏTI

Réunion de Siem Reap (Cambodge) | 28-29 janvier 2016

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE :

- RAPPELLE** que le cycle électoral en cours en Haïti constitue une étape significative dans le processus de consolidation de la démocratie et de la sortie de crise, dans un contexte encore marqué par les souffrances consécutives au séisme historique du 12 janvier 2010 ;
- SE DÉSOLE** des irrégularités soulevées par les observateurs internationaux lors du premier tour des élections législatives du 9 août 2015, notamment l'ouverture retardée de la majorité des bureaux de vote, la fermeture de certains d'entre eux à la suite d'incidents violents, ainsi que le faible taux de participation;
- SALUE** la tenue dans le calme du second tour des élections législatives et municipales, et du premier tour de la présidentielle, le 25 octobre 2015, ainsi que le taux de participation plus élevé;
- PRÉOCCUPÉ** néanmoins par les conclusions du rapport de la Commission indépendante électorale qui soutient que le scrutin du 25 octobre a aussi été entaché d'irrégularités, ainsi que par les manifestations, parfois violentes, qui ont suivi l'annonce des résultats;
- SALUE** la prise de fonction, le 11 janvier dernier, des députés et sénateurs nouvellement élus et la reprise des travaux parlementaires après un an d'arrêt forcé;
- DÉPLORE** toutefois qu'aucune femme ne soit recensée parmi les 116 élus en fonction à cette date;
- PRÉOCCUPÉ** par la multiplication des actes de violence qui ont conduit au report du second tour de l'élection présidentielle et des législatives partielles initialement prévues le 27 décembre puis le 24 janvier;
- SOUHAITE** la publication prochaine d'un nouveau calendrier électoral permettant d'aboutir au transfert pacifique du pouvoir présidentiel conformément au choix démocratique du peuple haïtien;
- RAPPELLE** son soutien au peuple haïtien et sa disponibilité à mettre en œuvre des actions de coopération destinées au renforcement du Parlement bicaméral haïtien dès lors que le processus électoral aura été conduit à son terme.